

DAJI/2019/Décision/Don/01

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'université

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu la convention de mécénat portant sur l'objet de cette décision,

DÉCIDE

Article 1:

Est accepté le soutien financier du «Fonds AXA pour la recherche» d'un montant de 20 000 euros afin de participer aux travaux de recherche qui seront conduits par le post-Doctorant Monsieur Lars Eric HEIMBURGER.

Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2019

Yvor Berland Président d'Aix-Marseille Université